

FACE À
L'EXTRÊME DROITE
**LE FRONT
POPULAIRE**

ENSEMBLE CONTRE
L'EXTRÊME DROITE

Page 5



PROJET GUERINI,
POUR NOUS C'EST NON!

Page 9



IRLANDE DU NORD
CONSTRUIRE LA PAIX

Page 21

fédération
des services
publics

la
cgpt

Service Public

AVRIL/MAI/JUIN 2024 - N° 132 - 1 € - cgtservicespublics.fr

MAGAZINE

CONTRE L'EXTRÊME
DROITE
POUR LE PROGRÈS
SOCIAL

**FRONT
POPULAIRE**



Distribuez-
moi !

États Généraux
des Services publics
territoriaux

Prenez
la parole!

Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de

produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



Service Public **la cgt**
MAGAZINE



ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

ADRESSE POSTALE : 263, rue de Paris
Case 547 - 93515 MONTREUIL CEDEX
TEL. : 01 55 82 88 20 — FAX : 01 48 51 98 20
COURRIEL : fdsp@cgt.fr
SITE : www.cgtservicespublics.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Aamar Yazid

MAQUETTE :
Christine Demoor

CRÉDITS PHOTOS :
Sauf mention expresse
© FDSP CGT

IMPRESSION, ROUTAGE :
RIVET PRESSE ÉDITION SÀRL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL. : 05 55 04 49 50 — FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS :
DÉPÔT LÉGAL : À parution
ISSN : 1148-2370
COMMISSION PARITAIRE : 1224 S 07102
Périodicité : trimestriel

Sommaire

03 | Éditorial

05 | Actualité sociale

L'extrême droite, la grande imposture. Toutes et tous ensemble contre les idées d'extrême droite
Appel de la Commission exécutive de la Fédération CGT des Services publics : pour le progrès social, votons et agissons !

07 | Actualité fédérale

Palestine - Extraits du rapport présenté à la CEF du 12 juin 2024

08 | Les états généraux des Services publics sont les vôtres

Mobilisons-nous pour la défense et la pérennité de notre Caisse de retraites, la CNRACL
Motions du Comité national des 16 et 17 mai 2024

09 | Dossier - Projet de loi Guerini - Pour nous, c'est non !

17 | Statutaire/DLAJ

La séparation du grade et de l'emploi, base d'une Fonction publique de carrière

19 | Retraité·es - Pouvoir d'achat : urgence !

20 | Ingénieur·es, cadres, technicien·es et agent·es de maîtrise

11^e congrès de l'UFICT : focus sur l'environnement

21 | International

Irlande du Nord : construire la paix

23 | À LIRE, À VOIR

Erratum

À la page 51 du compte rendu du 13^e congrès de la fédération CGT des Services publics (*Service Public Magazine* hors série de mars 2024), veuillez noter que Xavier ROCA ainsi que Cyrille THOMAS ont également été élus au FNF qui est bien composé de 12 membres.

RESTONS EN CONTACT ET INFORMÉ·ES

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>





LIVARTOWSKI François
Bureau de la fédération
CGT des Services publics

On y va pour gagner ! Nous sommes le Front populaire et nous allons dégager Macron, battre l'extrême droite et gagner nos revendications !

Notre syndicalisme est né des luttes et a été forgé dans les luttes : pour conquérir des droits, pour résister à toutes les formes d'oppression, pour gagner des libertés démocratiques et syndicales, pour le droit de vivre. Dans son histoire, qui est notre histoire, la CGT et ses militant·es ont toujours su s'allier aux forces qui entendaient résister à l'oppression.

Notre indépendance, notre liberté d'agir, de nous réunir, de revendiquer ont été brutalisées, contestées par Macron et ses ministres. Plus de 1000 de nos camarades syndicalistes ont été, sont soumis à des mises en examen, inculpations, convocations dans les commissariats. Des responsables politiques ont été accusé·es d'apologie du terrorisme, des manifestations sont interdites, des lycéen·nes sont placé·es en garde à vue pendant 48 heures parce qu'ils et elles manifestent devant leur lycée... On nous appelle à l'union sacrée pour les Jeux olympiques, comme on l'a fait pendant le Covid et pour le reste on devrait accepter les budgets militaires, les politiques de privatisations, la démolition de nos services publics...

Mais tout cela ne suffisait pas pour

Macron. À la suite de son échec cuisant aux élections européennes, il a voulu jouer les Machiavel. Lui qui a tout fait pour faire progresser le RN, est maintenant prêt à confier la destinée du pays à ce parti ouvertement fasciste, xénophobe, raciste, antidémocratique. Mais son plan se retourne contre lui. Il a ainsi réussi à créer une immense réaction populaire qui a entraîné à son tour la constitution d'un nouveau front populaire, immédiatement prêt pour aller au combat.

Dès le 9 juin au soir, des milliers, des centaines de milliers de gens, dont une masse considérable de jeunes, ont envahi les rues et les places de nombreuses villes. Ils et elles ne sont pas là pour faire de la figuration, ils-elles sont là pour résister, pour faire front, pour gagner. Notre place est avec eux-elles car, nous le savons, personne ne fera barrage au Rassemblement National à notre place !

Oui, notre impérieux devoir est de faire gagner le front populaire sur le terrain des élections tout en affirmant nos revendications. Les luttes sont nombreuses chez les territoriaux·ales. Nous subissons la mise en œuvre de la loi dite de transformation de

la Fonction publique, dont l'objectif fondamental est de supprimer le droit d'intervention et d'initiative des fonctionnaires et de briser nos garanties collectives. Que nos employeurs, tous nos employeurs, l'entendent et le comprennent : nous en demandons l'abrogation, nous exigeons le retour au Statut et à toutes ses dispositions remises en cause et nous rejetons en bloc le contenu du projet Guérini. Nos revendications, préavis locaux et nationaux demeurent d'actualité. Aucun chèque en blanc !

**Organisons-nous pour gagner !
L'heure est à la mobilisation générale, dans toutes les manifestations, par le renforcement de l'action syndicale et par le vote pour les candidat·es du Nouveau Front populaire les 30 juin et 7 juillet.**



NOUVELLES ASPIRATIONS

ENEZ VOUS FORMER !

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

Pour développer les talents d'aujourd'hui et de demain, le CNFPT s'adapte à vos attentes, à vos besoins.

Stages en présentiel ou à distance, formations sur mesure, préparations aux concours, ressources en ligne, évènementiels et actualités...

Plus d'informations dans la rubrique Se former > Former vos agents sur cnfpt.fr



#STOP

CAPITALISME
RACISME
XÉNOPHOBIE
SÉGRÉGATIONNISME**L'EXTRÊME DROITE :
LA GRANDE
IMPOSTURE****TOUTES ET TOUS ENSEMBLE CONTRE
LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE**

Le collectif fédéral de lutte contre les idées d'extrême droite, sollicité par la CSD (coordination syndicale départementale) de la Somme, a tenu une journée d'étude, le jeudi 30 mai à Abbeville. Une trentaine de camarades ont répondu à l'invitation.

Après une interprétation de « Matin Brun de Franck Pavloff » par le comédien Jérôme Roussaud, le débat riche a permis de bien entamer les travaux. Le témoignage d'un camarade ayant travaillé dans une collectivité gérée par le FN/RN a engendré un échange particulièrement riche en enseignements sur la gestion de cette collectivité et a également permis aux camarades de saisir la nuance entre un maire autoritaire et un maire d'extrême droite. Tout au long de ces échanges, le collectif aura donné aux camarades des éléments de réponse

aux phrases toutes faites que l'on peut entendre à la machine à café... La rhétorique du FN/RN est toujours la même et nous avons déconstruit ensemble les faibles arguments qui la composent. Au travers des échanges, nous avons constaté que le lien entre les idées du FN/RN et le capitalisme n'est pas évident pour tout le monde, tant ils ont lissé leur discours. La communication a beau être plus « propre », les idées ne sont certainement pas meilleures. L'extrême droite ennemie des travailleuses et travailleurs est toujours une réalité. Pour exemple, Marion Maréchal a récemment dit, à plusieurs reprises, sa volonté de casser le droit syndical en France. Elle propose :

- Interdiction de faire plus de 2 mandats aux représentant-es syndicaux-ales ;
- Limitation des décharges syndicales à

- 50 % maximum du temps de travail ;
- Fin de la contribution fiscale de l'État ;
- Interdiction pour les fonctionnaires, ou salarié-es d'une mission de service public, de faire grève durant les vacances scolaires, week-end et jours fériés.

Dans ce contexte, nous avons rappelé les votes des élu-es d'extrême droite lorsqu'ils-elles sont élu-es et démontré que, contrairement aux éléments de communication, l'extrême droite est la meilleure élève du système capitaliste. Ce sont d'ailleurs les maires d'extrême droite qui appliquent le plus rapidement les réformes voulues par Macron et son gouvernement.

Nous avons ensuite présenté l'association VISA (vigilance et initiatives syndicales antifascistes) et conclu nos travaux.

**CETTE JOURNÉE D'ÉTUDE
FÉDÉRALE EST IMPORTANTE ET
RICHE EN ENSEIGNEMENTS POUR
TOUTES ET TOUS, N'HÉSITÉS PAS
À VOUS EN SAISIR !**



Chronique d'une imposture | Servicespublics.cgt.fr

Chronique n° 1 : R-Haine, l'imposture continue !

Chronique n° 2 : Avant les élections européennes, faire « patte blanche »

Chronique n° 3 : Élections européennes, de la rue aux urnes

Chronique n° 4 : Élections européennes, ni les actionnaires ni les réactionnaires



APPEL DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS POUR LE PROGRÈS SOCIAL, VOTONS ET AGISSONS !

La fédération des Services publics a engagé deux semaines de déploiement avec les deux autres versants de la Fonction publique, initialement contre le projet de loi Guerini avec un premier temps fort le 20 juin. Plusieurs de nos syndicats et de nos outils départementaux ont engagé leurs forces dans ce dispositif.

Bien que les revendications et contenus doivent être réorientés depuis le 9 juin, après les résultats des élections européennes et la dissolution dans la foulée de l'Assemblée nationale par Macron, il constitue par conséquent un point d'appui pour aller au contact des agent-es, programmer des heures d'info et des AG, des tractages, **débattre de la situation, porter nos exigences revendicatives**, pour faire front contre l'extrême droite et toutes les politiques réactionnaires menées depuis des années.

Notre secrétaire confédérale, Sophie Binet, l'a très bien dit : « Face à l'extrême droite, il est minuit moins cinq ! »

La Commission exécutive fédérale, réunie ce jour, appelle les syndicats :

- À mettre toutes leurs forces sur le terrain, à bousculer les calendriers, notamment des instances (CST), pour être au maximum au contact des agent-es.
- À mobiliser et participer massivement aux rassemblements et manifestations, dans l'unité la plus large, y compris par la grève, à commencer par celle du 15 juin.
- À faire du 20 juin un temps fort des fonctionnaires, avec l'axe d'un Statut fort pour la démocratie : le Statut général de la Fonction publique demeure l'une des meilleures garanties pour le service public local. Il est un rempart contre la corruption, contre des ordres manifestement illégaux. Le Statut est un élément constitutif des libertés dé-

mocratiques et une garantie pour l'ensemble des usagers, usagères et des citoyen·nes.

Le projet de loi contre la Fonction publique vise à remettre en cause le principe d'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis du pouvoir politique, local comme national. Nous ne pouvons plus imaginer que l'on revienne au fonctionnaire sujet qui devrait obéir sans réfléchir et se taire. Ce qui ne tarderait pas à revenir rapidement avec l'extrême droite aux commandes.

Depuis des années, les contre-réformes se succèdent contre nos droits et conquies collectifs : remise en cause destructrice du Code du travail, du Statut des fonctionnaires, de la Sécurité sociale, de nos retraites par répartition...

Portons, sans relâche, nos revendications auprès des agent-es :

- 】 La retraite à 60 ans à taux plein (57 ans pour les catégories actives et 50 ans pour les catégories insalubres) et la défense de la CNRACL, ce qui veut dire l'abrogation de la réforme des retraites.
- 】 La mise en œuvre de la Sécurité sociale intégrale à 100 %.
- 】 Le point d'indice à 6 euros et la refonte de la grille avec un minimum à 2200 euros brut par mois avec l'équivalent pour le champ privé de notre fédération.
- 】 La défense de la Fonction publique, c'est-à-dire du Statut des fonctionnaires, ce qui veut dire : abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique, mise à la broyeuse du projet de loi Guerini.

- 】 L'abrogation de la loi pour contrôler l'immigration.
- 】 L'arrêt de la répression syndicale, le retrait de toutes les lois « sécuritaires », la levée de l'ensemble des inculpations de syndicalistes.
- 】 La paix. Ce qui passe par le cessez-le-feu en Ukraine et en Palestine, la suspension de tous les accords avec l'État israélien, l'arrêt du génocide à Gaza, l'arrêt des livraisons d'armes à l'Ukraine et à Israël.

Les forces de gauche et progressistes ont décidé de s'unir pour ces élections législatives dans un front populaire large portant les valeurs de démocratie et de progrès social.

La fédération des Services publics appelle à voter pour les candidats du Nouveau Front populaire. La fédération CGT des Services publics s'engage à agir, quel que soit le vainqueur des élections, pour la mise en œuvre de ses revendications.

Montreuil, le 12 juin 2024

**FACE À
L'EXTRÊME DROITE
LE FRONT
POPULAIRE**



**Face à l'extrême droite, le front populaire
Tracts, appels et communiqués de presse**

L'IMPOSTURE SOCIALE DU FN/RN DÉMASQUÉE PAR SES VOTES

Contre l'augmentation du SMIC à 1 500 euros

Contre l'indexation des salaires sur l'inflation

Contre l'encadrement des salaires

Contre le blocage des prix sur les produits de première nécessité

Contre la gratuité des premiers mètres cubes d'eau

Contre la gratuité des cantines et des fournitures scolaires pour les plus modestes

Contre la revalorisation des petites retraites

Contre la garantie d'autonomie à 1063 euros

Contre le gel des prix des loyers

Contre l'augmentation des hébergements d'urgence

Contre le rétablissement de l'ISF

Contre la taxe sur les super profits

Contre la taxe sur les revenus supérieurs à 3 millions d'euros

Contre l'augmentation de la TVA sur les produits de luxe

Contre le recrutement de sapeurs-pompiers et la revalorisation de leurs salaires

Contre un milliard d'euros pour la lutte contre les violences faites aux femmes

Pour la fin des droits au chômage après abandon de poste

Pour l'arrêt des allocations chômage en cas de refus d'un CDI à la fin d'un CDD

Pour la réduction des droits au chômage des étrangers hors Union européenne

Pour l'interdiction de la présence d'étrangers au sein des IRP

Pour la limitation du droit de vote des travailleurs précaires aux élections professionnelles

Pour la hausse de la défiscalisation des heures supplémentaires

Pour la suppression de la redevance audiovisuelle

Pour l'exclusion de l'achat de mangas avec le pass Culture



PALESTINE

EXTRAITS DU RAPPORT PRÉSENTÉ À LA COMMISSION EXÉCUTIVE FÉDÉRALE LE 12 JUIN 2024

« La situation nationale est particulièrement préoccupante (...) mais nous ne pouvons oublier la situation en Palestine. Je commencerai donc mon propos en évoquant la situation catastrophique de ce bout de terre avec son lot de mort-es, de blessé-es et de populations déplacées. La population de Gaza est affamée. L'accès à l'eau potable est quasi impossible, les hôpitaux et les ambulances sont bombardés. Ce sont près de 1,9 million de personnes qui ont été obligées de quitter leur logement, dans l'urgence et la peur, sans oublier que 60 % des bâtiments ont été détruits. Après une évacuation vers Rafah, dans l'extrême sud de la bande de Gaza, les réfugié-es doivent à nouveau partir sous les bombes, Israël n'hésitant pas à pilonner les hôpitaux et les camps de réfugié-es, mais pour aller où ? La frontière avec l'Égypte reste fermée et la mer sous blocus. Les chiffres sont horribles, ce sont plus de 36 500 mort-es, dont plus de 14 100 enfants, sans compter les

83 000 blessé-es répertorié-es et les milliers de disparu-es. À ce jour, le nombre de prisonnier-ères politiques en Israël dépasse les 9 312, dont 3 661 sont sous détention administrative, avec 200 enfants et 70 femmes. Les autorités pénitentiaires ont recours aux pratiques de torture physique et psychologique, aux traitements humiliants et dégradants de façon systématique. Cette politique pénitentiaire est emblématique du système carcéral illégal et inhumain d'Israël. Concernant des prisonnier-ères à Gaza, des associations palestiniennes de défense ont déclaré craindre que l'occupant procède à des exécutions sommaires sur le terrain. Tout ceci est une violation du droit international, c'est pourquoi la CGT continue d'exiger la libération de tout-es les prisonnier-ères politiques palestinien-nes, et des sanctions contre l'État d'Israël, avec une suspension des accords commerciaux, militaires et sécuritaires. »

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES SERVICES PUBLICS SONT LES VÔTRES

La direction fédérale a acté de faire des états généraux des services publics territoriaux (EGSPTx) le fil rouge du mandat pour la mise en œuvre des décisions du 13^e congrès : organisés, déterminés, nos syndicats à l'offensive. États parce que toutes et tous, délégué·es, salarié·es, usager·ères, syndiqué·es, fonctionnaires, contractuel·les, élu·es sont invité·es à y participer, à y prendre la parole et leur place.

Prenez la parole!

agent·es (de fonctionnaire, de l'eau, etc.) au travers notamment des campagnes lancées précédemment : 10 %, fier·ère d'être fonctionnaire...

Il s'agit aujourd'hui de confronter, de conforter ce memorandum avec les analyses du terrain.

Parce que, nous en sommes convaincu·es, face aux défis majeurs qui vont venir percuter nos services publics tels que le changement climatique, l'intelligence artificielle, les attaques sans précédent sur nos conditions de travail et notre Statut, nos syndicats, enrichis par ce projet commun, seront ceux qui apporteront les solutions les plus concrètes.

Les états généraux sont l'expression de la base, à vous la parole !

Services publics, s'inspirant de ce que furent les cahiers de doléances, propose la collecte et la mise en commun de tous les cahiers revendicatifs locaux élaborés à l'occasion de débats, de réunions, de journées d'étude, de moments festifs... avec comme volonté de faire émerger la conscience de classe et de faire monter le rapport de force.

Le comité de pilotage, composé des membres du BF (bureau fédéral), aura la tâche de valider, sous le contrôle de la direction fédérale, les propositions d'actions du groupe de travail chargé du suivi opérationnel des EGSPTx piloté par notre camarade Sylvain Valla.

Pour mener à bien ce vaste projet, nous ne partons pas d'une page blanche. La fédération, pourvue d'un memorandum revendicatif conséquent, n'a eu de cesse de démontrer le lien insécable entre nature juridique des missions et Statut des

MOTIONS DU COMITÉ NATIONAL 16-17 MAI 2024

» **Projet de loi Guerini «pour l'efficacité» de la Fonction publique | Pour nous c'est non !**

» **Nos libertés syndicales et démocratiques sont en danger. Nous ne nous taisons pas !**

Kanaky/Nouvelle-Calédonie | Nous partageons l'indignation et la colère du peuple kanak et soutenons les revendications de son organisation syndicale USTKE pour le droit à l'autodétermination.

Palestine | La fédération réaffirme son appel à participer massivement aux manifestations qui exigent le cessez-le-feu immédiat, l'arrêt du massacre, la levée du blocus de Gaza et la fin de l'occupation.

France | Plus de 1000 syndicalistes sont inquiété·es par des décisions de « justice » portées par le pouvoir. À Lille, notre camarade Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'Union départementale CGT des syndicats du Nord, défenseur de la cause palestinienne, a été honteusement accusé d'apologie du terrorisme et condamné à un an de prison avec sursis. Compte tenu de la gravité de la situation et de la multiplication des attaques contre les militant·es syndicalistes, un collectif contre les discriminations mènera un travail de recensement des situations de discriminations afin de mener toutes les actions de lutte et de défense des camarades et de nos libertés syndicales.

fédération des services publics

la cgt



Le Comité National Fédéral (CNF), réuni les 16 et 17 mai, a décidé que le rendez-vous final des EGSPTx se tiendrait en 2026, avant les élections professionnelles, en septembre ou octobre sous la forme d'une réunion de « délégué·es » locaux·ales en région parisienne (Montreuil ou Paris).

Aujourd'hui, le service public est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas et c'est autour de ce patrimoine que nous souhaitons débattre. Dans cette continuité, toute révolutionnaire, près de 235 années plus tard après ceux de la Révolution française, la fédération CGT des

MOBILISONS-NOUS POUR LA DÉFENSE ET LA PÉRENNITÉ DE NOTRE CAISSE DE RETRAITES, LA CNRACL !

La réforme ultralibérale du système des retraites que des millions de salarié·es et retraité·es ont combattue en 2023 constitue un incontestable recul social que la CGT continue et continuera de combattre.



Tract de la Fédération

Motions du CNF des 16 et 17 mai





PROJET DE LOI GUERINI POUR NOUS, C'EST NON!

À la date où parait cet article, le projet Guerini est suspendu et nous sommes tous et toutes concentré·es sur l'objectif supérieur de barrer la route à l'extrême droite, et par la même occasion à Macron et sa politique. Pour autant, le dossier qui suit reste d'actualité. Le projet Guerini reprend et poursuit l'offensive libérale contre les fonctionnaires et les services publics. Tôt ou tard, si ces gens restent au pouvoir, ils reviendront avec les mêmes bagages, peut-être même pires encore.

Ce projet de loi est dans les discussions depuis quelques mois, mais la présentation des intentions n'a été faite que le 9 avril, et sous forme de diaporama. Montrant tout son mépris pour la négociation, le ministre Guerini a choisi de faire du « buzz » auprès des médias sur des points qu'il n'a même pas évoqués en réunion avec les syndicats. Il a commencé par la rémunération au mérite, sensée booster l'attractivité, puis en prétendant qu'il fallait briser le « tabou » du licenciement des fonctionnaires en y mettant une couche sur l'insuffisance professionnelle. Si l'on ajoute à cela l'offensive du gouvernement

— dans la continuité des gouvernements qui se succèdent depuis des décennies — contre les droits collectifs, on peut avoir une idée suffisamment claire et précise du projet de loi. À l'issue de chaque réunion « dialogue social » ou de visite dans des collectivités, Guerini apporte à chaque fois un nouveau sujet pour enfoncer les fonctionnaires et les agent·es public·ques. C'est un véritable mépris envers toutes celles et tous ceux qui travaillent chaque jour pour l'intérêt général.

La loi dite de « Transformation de la Fonction publique » a déjà remis en

cause des éléments majeurs du Statut des fonctionnaires. En imposant des « lignes directrices de gestion », en supprimant les CHSCT de plein exercice, en favorisant le recrutement des contractuels, en mettant en place des restrictions au droit de grève... elle a considérablement limité les droits collectifs des personnels pour favoriser la gestion « individuelle » des carrières et renforcer les prérogatives des employeurs.

Tout cela ne suffisait pas à Emmanuel Macron, dont la détestation des Statuts et des conquies sociaux n'est plus à démontrer. C'est pour accélérer l'individualisation des agent·es, pour nous mettre en concurrence les un·es contre les autres, pour diminuer encore et toujours les masses salariales (réduire les coûts comme ils disent) qu'en bon suprématiste libéral il a mandaté Guerini pour nous donner le coup de grâce.

LE NOUVEAU PROJET, QUI ARRIVE 5 ANS APRÈS L'ADOPTION DE LA LOI DE « TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE », POURSUIT LES VIEILLES IDÉES CONTRE LES FONCTIONNAIRES ET LES SERVICES PUBLICS.

Parmi ces vieilles idées, citons les objectifs établis par Sarkozy en 2007 qui préconisaient déjà de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux, de faire prévaloir le métier sur le corps ou le cadre d'emploi, d'en finir avec la grille nationale d'avancement et le système des rémunérations fondé sur le point d'indice unique pour l'ensemble des fonctionnaires. Il s'agissait, il s'agit toujours, d'individualiser, voire d'assujettir les rapports entre les fonctionnaires et leurs employeurs.

Depuis l'adoption du Statut, et plus particulièrement de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, l'ensemble des lois, mesures, circulaires n'ont eu de cesse de remettre en cause le « carcan » statutaire, « d'assouplir », de développer les contrats, par définition précaires, mettre en place

des primes différenciées, etc. Le rapport Pény/Simonpoli (2022) préconisait de payer les fonctionnaires suivant leurs « résultats », suivant leurs « performances » avec une part variable pouvant être « négociée » au plan local. Dans ce cas, les gains salariaux ne seront plus liés à l'ancienneté et aux promotions, cela impliquant au passage la fin de la référence aux 6 derniers mois pour le calcul de la retraite puisque tout cela impliquerait un calcul sur toute la carrière. Et c'est sur la base de ce rapport qu'est bâti le projet de loi !

Le ministre Guerini, absent lors de la première présentation de son projet le 9 avril dernier, a donc fait projeter un diaporama aux organisations syndicales dans lequel il louait le Statut général des fonctionnaires tout en distillant les éléments

de sa dissolution. Le fameux « en même temps » macroniste sans doute : il s'agirait dans un premier temps non plus de « rémunérer », mais de « récompenser l'engagement », c'est-à-dire de développer un système de salaire au mérite, fondé sur l'estime portée par le-la supérieur-e hiérarchique direct-e. Un aspect structurant du projet passe par le développement des « compétences » au détriment de la reconnaissance des qualifications fondées sur la formation initiale validée par un examen, donnant lieu à l'obtention d'un diplôme qui permettra d'accéder à un certain niveau de rémunération garanti par le Statut. Le projet revient ainsi à plusieurs reprises sur la notion de « parcours professionnels » qu'il faudrait développer au détriment du droit à la carrière, élément fondateur et structurant du Statut.

AU STATUT FONDÉ SUR LA QUALIFICATION, GARANTIE COLLECTIVEMENT PAR LE CONCOURS DE RECRUTEMENT (OU LE RECRUTEMENT DIRECT DONNANT LIEU À UNE TITULARISATION), LE GOUVERNEMENT VEUT SUBSTITUER LE « MÉTIER » ET LA « COMPÉTENCE »

Le ministre avait évoqué la suppression des catégories A, B et C de la Fonction publique, et par voie de conséquence de la grille unique des rémunérations. Là encore, la volonté d'en finir avec la grille n'est pas nouvelle. Déjà, en 2005, le ministre de la Fonction publique de l'époque, dont l'Histoire a oublié le nom, comme elle oubliera très vite celui de l'actuel, proposait aux organisations syndicales de discuter de la « modernisation de la Fonction publique » et de « l'adaptation de l'architecture de la grille des rémunérations ».

La grille, les systèmes des rémunérations, les catégories représentent un système totalement contradictoire avec la volonté macronienne (donc libérale, capitaliste) d'accélérer les privatisations des services publics et d'individualiser les rapports entre salarié-es et employeurs (un des fondements du libéralisme entravé par

l'existence des statuts et des conventions collectives).

FOCUS | Licenciements

Guérini et son staff savent parfaitement que plusieurs dispositions existent pour dégager les fonctionnaires. Le vocabulaire est cependant différent selon que l'on soit fonctionnaire ou contractuel-le. On parle de révocation d'un fonctionnaire, dont le Statut relève du droit public et de licenciement pour un-e contractuel-le (CDI) qui lui relève du droit privé. Cette confusion délibérément entretenue sur les termes montre encore une fois tout le respect que le ministre de la Fonction publique a réellement pour le Statut.

Le site Service-Public.fr fait la liste des cas de « licenciements » pour les fonctionnaires territoriaux-ales (à noter qu'il n'y a que 4 motifs pour les fonctionnaires d'État

et hospitaliers-ères) :

- 】 Licenciement pour refus de poste(s) après un congé maladie ;
- 】 Licenciement pour absence d'emploi vacant à la fin d'un détachement sur un emploi fonctionnel ;
- 】 Licenciement pendant ou en fin de prise en charge par le CNFPT ou un centre de gestion ;
- 】 Licenciement pour insuffisance professionnelle ;
- 】 Licenciement pour refus d'une modification de la durée du travail d'un emploi à temps non complet ;
- 】 Licenciement en cas de non-réintégration sur un emploi à temps non complet après une disponibilité ;

LA GRILLE DE LA FONCTION PUBLIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Elle est commune à tous les fonctionnaires et permet de fixer les conditions du recrutement et du déroulement de carrière. Le déroulement de carrière garantit une progression collective, indépendamment du poste occupé et de la prétendue « compétence » inventée pour remettre en cause les qualifications et la formation initiale.

La fin des catégories A, B et C signifierait la fin de la reconnaissance des qualifications, de la progression de carrière et des rémunérations qui leur sont afférentes. En supprimant les catégories, l'agent-e n'aura plus ni repère ni garantie du niveau de qualification de l'emploi sur lequel il-elle sera recruté-e; il n'aura plus ni garantie ni repère de l'évolution de la qualification, donc de sa rémunération. Pas d'avancement de grade, donc pas d'évolution de la rémunération liée à l'avancement de grade. Pas de changement de catégorie de C à B et de B à A, donc pas de déroulement de carrière, pas d'évolution de rémunération. Remise en cause des catégories : la démonstration est faite avec le décret sur les secrétaires de mairie. Comme l'indique le *Midi Libre* dans sa publication du 2 avril 2024, le ministre Guerini assume que les textes sur les secrétaires de mairie préfigurent la réforme de la Fonction publique. (renvoyer vers le communiqué CSFPT sur les secrétaires de mairie)

Tous les corps (pour les agent-es de l'État) et les cadres d'emplois sont classés dans cette grille indiciaire qui est unique et nationale et tous les déroulements de carrière sont censés être similaires en fonction de leur catégorie A, B, C correspondant à un niveau de qualification (diplôme ou équivalent). Alors que le gouvernement veut en rajouter une couche dans la décentralisation bureaucratique, notamment avec la loi 3 DS (pour Déconcentration, Différenciation, Décentralisation et Simplification), comment ne pas voir que la grille nationale, unique, est contradictoire avec ses plans de morcellement de la République ?



LE STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE EST UNE GARANTIE POUR LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS.

L'offensive récurrente contre les droits des fonctionnaires, contre les concours, contre les formations qualifiantes, le droit à la carrière, vise à remettre en cause le principe d'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis du pouvoir politique, local comme national. Parce qu'il est un rempart à la corruption, le Statut est un

élément constitutif des libertés démocratiques et une garantie pour l'ensemble des usager-ères, des citoyen-nes. La grille indiciaire unique et nationale, qui fédère 5,5 millions de fonctionnaires, est contradictoire à la décentralisation et à la régionalisation. Elle s'oppose aux privatisations des services publics qui passent

par toutes les mesures facilitant les licenciements des agent-es. Pour mettre en place le « choc des savoirs » avec ses groupes de niveau au collègue et tous les plans de « simplification » et de « différenciation territoriale », il leur faut briser le « carcan » du Statut.

❗ Licenciement pour inaptitude physique définitive d'un fonctionnaire à temps non complet;

❗ Abandon de poste.

Le licenciement des fonctionnaires n'a jamais été un tabou.

La garantie d'emploi des fonctionnaires territoriaux-ales relève de plus en plus du mythe...

- Il y a depuis longtemps les licenciements pour insuffisance professionnelle. Ce que l'on combat, puisque les insuffisances sont rarement justifiées. Et lorsqu'elles sont précisément caractérisées, rien n'est fait, ou rarement, en termes de requalification du poste, mutation, formation pour maintenir l'agent-e sur un poste de travail. C'est

plus facile pour les employeurs de le-la mettre à la rue.

- Le gouvernement fait dans le populisme : virer ceux qui ne « foutent rien ». Les employeurs ont toujours su comment faire.
- La loi de transformation de la FP permet aux employeurs publics de détacher d'office un-e fonctionnaire lorsque le service passe en délégation de service public. Mais cela ne s'appelle pas un licenciement...
- Enfin, la FPT est le cadre où a lieu le plus grand plan social permanent dans notre pays : chaque année, des milliers (peut-être 10000 nationalement) de fonctionnaires sont mis en retraite pour invalidité sans reclassement. Mais cela ne s'appelle pas un licenciement...

Demain, celles et ceux qui n'atteindront pas les objectifs fixés dans leur entretien d'évaluation, qui ne s'adapteront pas bien aux « changements », qui ne seront pas suffisamment « agiles », seront condamnés pour insuffisance professionnelle !

Insistons sur cet aspect : si le travail n'est pas fait, si les « objectifs » ne sont pas tous atteints, il doit y avoir des raisons ! Lorsqu'il y a accusation d'insuffisance professionnelle, on fait appel au contradictoire, car l'employeur doit pouvoir démontrer l'insuffisance professionnelle et l'agent-e doit pouvoir se défendre... sinon c'est le règne de l'arbitraire. Voilà ce que l'on nous prépare !

UN VOCABULAIRE PRÉCIS ET DES CONFUSIONS DÉLIBÉRÉMENT ENTRETENUES

Dès l'adoption du Statut général en 1946, le droit de la Fonction publique a été bousculé, contesté, et objet de plusieurs remises en cause. Depuis quelques dizaines d'années, le vocabulaire spécifique du droit privé du travail est sciemment utilisé pour décrire les activités liées à l'exercice de la Fonction publique. « Métier », « emploi », « licenciement », « salaire » sont des éléments liés traditionnellement au droit du travail. « Carrière », « exercice d'une fonction sociale », « traitement », « révocation » sont des éléments statutaires de la Fonction publique.

Les fonctionnaires passent des concours de recrutement, ont des traitements indiciaires et peuvent être révoqués. Ils-elles exercent une fonction sociale pour le compte de l'intérêt général et pour ce faire disposent de garanties qui les protègent des aléas politiques. Leur Statut permet une continuité et une mise en œuvre égalitaire, démocratique du service public.

Les salarié-es signent un contrat, perçoivent un salaire et peuvent être licencié-es.

Pour les fonctionnaires, le concours sous condition de diplôme permet un niveau de traitement indiciaire garanti par le Statut général et collectif. Le-la fonctionnaire est titulaire de son grade.

Pour le-la salarié-e, le diplôme permet un recrutement sur une qualification précise, une échelle, un niveau (I, II, III, IV) qui aura une reconnaissance particulière dans telle ou telle convention collective.

La loi dite de transformation de la Fonction publique, avec le remplacement du Statut par un code et les dispositions envisagées par Guerini, constitue une privatisation du droit de la Fonction publique.

Des sondages, articles, interviews d'agent-es visent à montrer qu'une majorité de collègues seraient favorables au salaire au mérite et au licenciement pour insuffisance professionnelle.

Macron dit qu'il fait une bonne politique, Guerini prétend que les fonctionnaires sont intéressé-es par son projet. Foutaises ! Ne nous laissons pas intimider par ces allégations. Il est possible, ici et là, que des fonctionnaires aient des illusions, pensent pouvoir s'en sortir mieux que les autres dans un système individualisé. Combien s'en « sortiront » mieux ? Toutes les candidat-es ne seront pas élu-es, et plus dure sera la chute ! **C'est en défendant et renforçant nos droits collectifs**

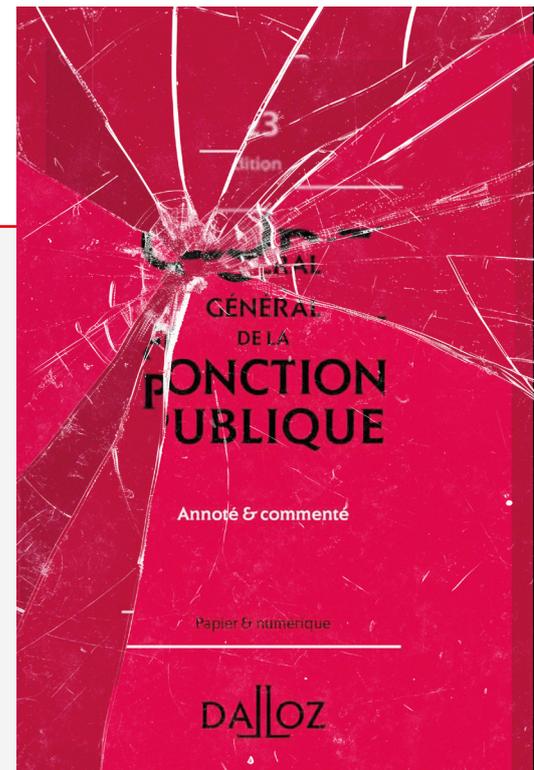
que nous nous en sortions, pas en jouant la concurrence entre nous. Ce que ne supportent pas gouvernement et consorts, ce sont les dispositions protectrices du Statut. C'est le sens de la future loi : faire voler en éclats les garanties collectives statutaires et les principes fondateurs de la Fonction publique (indépendance, égalité, responsabilité) pour accélérer la privatisation des services publics, leur mise en concurrence. L'appétit sans limites des opérateurs pri-

vés, gavés depuis des décennies par des centaines de milliards d'euros d'argent public, doit être rassasié ! La future loi « pour l'efficacité de la Fonction publique » n'a pas d'autre objectif.

À PROPOS DE LA RÉMUNÉRATION AU MÉRITE

Le gouvernement note, dans la présentation de ses intentions (citations extraites du PowerPoint de présentation du projet) : « *Constats et enjeux : des avancements d'échelon fonction de la seule ancienneté, sauf rares exceptions. Question : Est-il pertinent de doter les employeurs publics d'un levier RH supplémentaire pour corréliser plus étroitement les parcours de carrière et les évaluations professionnelles ? Quels critères pourraient fonder la différenciation des parcours au plan indiciaire au sein d'un grade ?* » Ces interrogations sont à mettre en lien avec la proposition 14 de la coordination des employeurs territoriaux qui indiquait : « *Introduire des dispositifs d'accélération au profit de la reconnaissance des métiers : Ces mécanismes [à la discrétion des employeurs et même des managers] permettraient de reconnaître l'acquisition de compétences spécifiques (...) au moyen d'un passage accéléré d'un échelon. L'avancement d'échelon (...) qui ne soit plus fondé sur l'automatisme de l'ancienneté au profit d'une approche dérogatoire fondée sur la manière de servir.* »

Oui, n'ayons pas peur de l'affirmer, la rémunération au mérite, c'est la division entre les agent-es, c'est l'instauration d'une concurrence malsaine pour savoir qui aura la plus grande part de l'enveloppe, c'est la rémunération à la tête du client. Selon le dictionnaire Robert, le mérite c'est « ce qui rend (une personne) digne d'estime, de récompense ». Les fonctionnaires auraient donc besoin de prouver qu'ils sont dignes d'estime ? Nous ne voulons pas de récompenses, nous voulons des augmentations salariales.



■ QUE CACHE LA REMISE EN CAUSE DES CONCOURS, DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION INITIALE QUALIFIANTE ?

Le Statut est forgé sur 3 grands principes :

- 1 L'égalité d'accès à l'emploi public pour tou-tes les citoyen-nes, donc avec des concours qui sont les mêmes pour tou-tes, avec des déroulements de carrière qui sont les mêmes pour tou-tes, avec un système de rémunération qui soit le même pour tou-tes.
- 2 L'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique : notre grade nous appartient et notre droit la carrière (donc notre traitement mensuel en évolution – À noter que le gel du point d'indice et la multiplication des primes constituent déjà depuis longtemps un cheval de Troie dans le Statut) est une garantie contre les pressions... c'est d'ailleurs pour cela qu'il est sans cesse remis en cause par trop d'employeurs publics... La garantie d'emploi assure la continuité du service public indépendamment des aléas administratifs et politiques intervenant au niveau de l'État et des collectivités.
- 3 Le principe de responsabilité qui découle des deux précédents : le Statut confère au-à la fonctionnaire la qualité de citoyen-ne à part entière en lui garantissant la liberté d'expression et d'opinion tout en posant la condition de sa neutralité. Le Statut donne des droits et des garanties aux fonctionnaires titulaires, et par voie de conséquence à l'ensemble des usager-ères. Un système fondé sur les « compétences » individuelles validées au bon vouloir des employeurs, sur une rémunération au mérite (donc à la tête du client), c'est un système qui vise à nous placer sous l'autorité arbitraire et discrétionnaire de nos employeurs. D'un système fondé sur des droits collectifs garants de la protection des individus, on veut nous faire passer à un système qui part uniquement des besoins, choix, décisions des employeurs.



UN CALENDRIER SERRÉ, TROP SERRÉ

Devant une telle obstination du ministre de poursuivre dans son « monologue » social, de distiller des infos à la presse sans communiquer un contenu clair aux organisations syndicales, celles-ci lui ont adressé un courrier lui demandant d'« être transparent sur les objectifs et les contenus envisagés du projet de loi, et prendre en compte les propositions dont nous sommes porteurs dans le cadre d'une concertation loyale. L'une des conditions en est de prévoir — dès à présent — un desserrement du calen-

drier ». **Trois dates seulement ont été inscrites à l'agenda** sur cette loi qui pourrait anéantir notre Statut : **9 avril** présentation – **21 mai** suite de la présentation – **20 juin** finalisation et présentation au parlement en octobre, ce qui est **inadmissible compte tenu de l'absence de texte à ce jour**. Guerini a répondu par courrier et confirme sa contradiction entre le maintien des garanties du Statut et la déréglementation des carrières et ne veut en rien déroger à l'adoption sur 2024 de sa loi, à peine a-t-il consenti

une dernière réunion en juillet... Quatre syndicats ont décidé de ne pas participer à la réunion du 21 mai (CGT, FO, FSU et SOLIDAIRE) et ont tenu en lieu et place une conférence de presse. **Dans l'attente de la prochaine date de juin, il nous faut bâtir notre riposte et des actions fortes pour que cette loi ne passe pas.**

L'OFFENSIVE CONTRE LES FONCTIONNAIRES N'EST PAS DÉCONNECTÉE DE L'ENSEMBLE DES PLANS DU GOUVERNEMENT...

Elle s'inscrit dans l'orientation du capital contre les conventions collectives et le Code du travail. Cette orientation vise à supprimer les coefficients et à payer les salarié-es par rapport aux tâches réalisées et non plus par rapport à des qualifications et un métier validé par un diplôme et une formation initiale. L'objectif essentiel derrière ces plans est de réduire le « coût du travail », réduire les masses salariales pour maintenir au mieux le niveau des profits capitalistes.

■ PASSAGE À UNE FONCTION PUBLIQUE DE MÉTIERS

Dans la présentation de ses intentions, Guerini pose la question (ces citations sont extraites du PowerPoint de présentation du projet) : « Comment mieux prendre en compte les logiques professionnelles propres aux grands domaines d'activité dans la construction des parcours de carrière ? » Puis il s'interroge : « Comment mieux corréliser les parcours professionnels aux logiques d'acquisition de compétences et de prises de responsabilités propres à chaque grand domaine d'activité ? Quels bénéfices attendre d'une gestion des ressources humaines centrée d'abord sur l'appartenance à une filière professionnelle ? »

Tout laisse bien à penser qu'il s'agit d'une part, à travers la notion de « filière professionnelle », de basculer d'une logique de carrière à une logique « métier » dans le déroulement de la carrière des fonctionnaires et d'autre part d'utiliser le levier de « l'acquisition des compétences » pour renforcer l'approche « métier » dans le déroulement de carrière et l'individualisation des rémunérations.

À LA GRANDE CASSE DES SERVICES PUBLICS ET DES AGENT·ES FORMÉ·ES POUR LES METTRE EN ŒUVRE,

NOUS OPPOSONS NOS REVENDICATIONS

► Pour rendre la Fonction publique attractive, il faut d'urgence augmenter les salaires : nous demandons une augmentation immédiate supérieure à 10 % de la valeur du point d'indice et l'indexation de la valeur du point sur l'augmentation du coût de la vie, suivie

du rattrapage des pertes cumulées.

► Pour répondre aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population, nous avons besoin en urgence et a minima de 10 % d'effectifs supplémentaires au sein de la Fonction publique. Cela passe par exiger le retrait de la loi

dite de transformation de la Fonction publique et l'abandon du nouveau projet de loi « pour l'efficacité de la Fonction publique » !



FOCUS | Qualifications ou compétences ?

Qu'il s'agisse de l'Éducation nationale ou de la formation professionnelle, on n'entend plus parler aujourd'hui que de « compétences » en lieu et place des qualifications reconnues par les statuts et les conventions collectives. De quoi s'agit-il vraiment ?

Le glissement du concept de qualification à celui de compétence a déjà plus d'une trentaine d'années. La discussion sur ces deux termes pourrait paraître très secondaire. En effet, si l'on consulte *Le Robert*, on ne perçoit guère de différences entre les définitions : compétent se dit de quelqu'un qui a une aptitude reconnue à — qualifié se dit de quelqu'un qui satisfait aux conditions requises, qui a qualité ou compétence pour — ou qui a une formation professionnelle particulière.

Alors, n'a-t-on pas simplement remplacé un mot par un autre pour désigner la même réalité ? Mais si de nombreux ouvrages et articles paraissent sur cette question, c'est certainement que l'usage d'un terme ou d'un autre engage des enjeux sociaux ou individuels importants. Avant l'utilisation de ce terme pour la sélection et le classement des emplois

salariés, le champ d'application du concept de compétence était essentiellement celui du pouvoir, des autorités administratives et judiciaires : les « autorités compétentes ». C'est ce qui confère un droit : celui de décider, de juger. En latin, compétent désigne ce qui convient. La compétence n'implique pas nécessairement un diplôme, le suffixe « -ence » désignant plutôt des réalités abstraites, des qualités, des vertus, des états.

La qualification désigne une réalité différente. Le suffixe « -ation » suppose un processus évolutif, une durée, une transformation. Au XXe siècle, appliqué au domaine professionnel, il implique un apprentissage complet d'un métier, validé par un diplôme auquel correspond normalement un niveau de salaire.

Il y a lieu de se demander pourquoi on applique, aujourd'hui, aux salarié·es un terme plus noble, en principe, que celui de « qualification ».

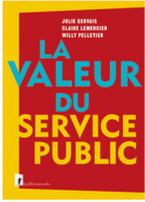
N'est-ce pas du même ordre que certains changements d'appellation : technicien·ne de surface pour femme ou homme de ménage, par exemple ? N'est-ce pas la substitution commode et

avantageuse pour les employeurs d'une gratification purement symbolique à une amélioration des conditions salariales ? Selon un spécialiste : « Ces dernières années, on a pu assister à un glissement de la notion de qualification aux notions de savoir et savoir-faire pour aboutir plus récemment à la notion de compétence. (...) le déplacement d'intérêt de la qualification aux compétences s'affirme comme substitution d'approche, participant indéniablement d'une tendance plus générale à privilégier les représentations locales des acteurs plutôt que l'analyse des structures. »

Pour comprendre l'enjeu du passage des qualifications aux compétences, il convient de voir l'utilisation pratique qui est faite des « compétences » dans l'Éducation nationale et la formation professionnelle. Dans un article où elle établit le lien entre développement des compétences et certification, Fabienne Maillard, professeure des Universités, explique que ce qui est visé, c'est la construction d'un « nouveau modèle salarial », c'est la promotion d'un nouveau modèle salarial « centré sur l'individualisation de la rela-



BIBLIOGRAPHIE



Julie Gervais, Claire Lemerrier, Willy Pelletier, La valeur du service public, éditions La Découverte, 2021, 480 p.

Des décennies de casse sans relâche : les dernières crises sanitaire et économique en montrent l'ampleur et les dangers. Mais qui veut la peau du service public ? Pourquoi, et au détriment de qui ? Qui sont les commanditaires et les exécuteurs du massacre en cours au nom de la modernisation ? Quels sont leurs certitudes, leur langage, leurs bonheurs et leurs tourments ? Comment s'en tirent les agent-es du service public quand leurs métiers deviennent missions impossibles ? Comment s'en sortent les usager-ères quand l'hôpital est mana-

géralisé, quand les transports publics sont dégradés ? Ce livre combat les fausses évidences qui dévalorisent pour mieux détruire les fonctionnaires trop nombreux-euses, privilégié-es, paresseux-euses. Il mène l'enquête pour dévoiler les motifs des crimes et leurs modes opératoires, des projets de réforme à leurs applications.



Anicet Le Pors et Gérard Aschieri, La Fonction publique du XXI^e siècle, Éditions de l'Atelier, 2021, 240 p.

La crise sanitaire a montré le rôle indispensable des services publics. L'actuel président et son gouvernement ont mené pourtant

une offensive déjà ancienne à l'encontre de la Fonction publique, fondée sur son supposé immobilisme, son archaïsme, ainsi que sur les privilèges dont bénéficieraient les fonctionnaires. Pourtant, la Fonction publique est un outil moderne et décisif pour traduire dans le quotidien les idéaux de liberté, d'égalité, de justice et de sauvegarde de la planète. Ce livre, sans dogmatisme et sans dissimuler les débats, dit ce qu'est la Fonction publique et pourquoi elle existe ; la replaçant dans une perspective historique et mettant en lumière les problèmes et les débats actuels pour que chacun puisse se faire une idée des évolutions nécessaires au-delà des dénigrements habituels.

tion salariale. La généralisation de la détection d'une certification professionnelle et l'enchantement de l'individu comme acteur de sa carrière accompagnent le développement du mode de gestion des ressources humaines théorisé par le Me-def lors des "Entretiens de Deauville", et appelé "modèle compétences". "Compétences" et "certifications" vont ainsi très bien ensemble pour assurer la labellisation des individus en tant que producteurs, enjointes à entretenir et renouveler en permanence leurs compétences et à en donner la preuve cachetée. »

Autrement dit, ce glissement est lié à l'individualisation des rapports de travail remplaçant les règles d'embauche, de classification et de déroulement de carrière fixées par les négociations collectives de branches industrielles entre représentant-es patronaux-ales et représentant-es des salarié-es. Par extension, le mal atteint désormais toute la Fonction publique que les gouvernements successifs depuis des années cherchent à démanteler.

Cette évolution est aussi liée à l'offensive patronale pour flexibiliser le travail et à des effets sur les conventions collectives

et les statuts dans la mesure où ce changement de terminologie, dans la gestion des ressources humaines, recouvre un déplacement des négociations sur les relations de travail des branches industrielles ou dans chaque ministère vers l'entreprise, la collectivité...

Il n'y a rien d'innocent dans le vocabulaire moderne. Sous d'autres appellations, il s'agit encore et toujours de réduire les droits et acquis COLLECTIFS au profit de « droits à la personne ». Il s'agit toujours de diviser, affaiblir pour mieux régner et exploiter.

=> Remplacer les qualifications par les compétences s'inscrit dans la logique du remplacement des diplômes par les « certifications ». La certification par blocs de compétences validés sur le lieu de travail vise à se substituer à l'acquisition de diplômes délivrés par les ministères, à commencer par l'Éducation nationale, et qui sont valables nationalement.

Déjà, on voit dans le secteur privé, des entreprises qui proposent des certifications « maisons », c'est-à-dire des « certifications patronales ». (Il suffit de passer devant la vitrine d'une agence immobilière Century 21 pour voir : « de-

puis 2019, Century 21 France offre la possibilité de certifier son parcours de formation donnant accès à un titre RNCP de niveau Bac +3/+4 reconnu par l'État.». Outre qu'un véritable marché lucratif se développe pour les « certifications », demain, ce seront nos collectivités, donc nos élu-es-patron-nes qui nous délivreront nos « certifications » sur la base des 270 métiers territoriaux du répertoire des métiers : certification d'agent-e d'accueil ville de Paris ; de chef-fe d'équipe de lycée Région Ile de France ; de gestionnaire RH de la métropole de Nice... Le parcours certifiant de secrétaire de mairie n'est que l'expérimentation du dynamitage du Statut que prévoit de généraliser les certifications par Guerini. C'est la raison pour laquelle la Fédération a décidé de se prononcer contre ce décret lors de son passage au Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale. (Article réalisé avec l'aide du livre de Michel Eliard, sociologue du travail : La Fin de l'école, PUF, 2002 et de divers articles de Fabienne Maillard)

Multiplier
les avantages
pour nos assurés,
c'est ça être
assurément
humain.



ASSURANCES AUTO, MOTO ET HABITATION

Du 1^{er} au 30 juin 2024

1 CONTRAT
= 50 €*
DE RÉDUCTION

2 CONTRATS
= 150 €*
DE RÉDUCTION



Assurément
Humain

*Remise de 50 € la 1^{re} année pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS (toutes formules en circulation) ou d'un contrat MOTO PASS (pour un deux roues en circulation de plus de 80 cm³ en formule Tous Risques ou Tous Risques+) ou d'un contrat DOMO PASS (souscription ou ajout en formule Confort ou Confort+ d'une maison ou d'un appartement en résidence principale ou secondaire hors logement en maison de retraite), sous réserve que la cotisation annuelle TTC du contrat (hors droit d'entrée, frais d'échéance et coûts d'avenant) soit supérieure ou égale à 100 €. Remise supplémentaire de 50 € (une fois par client) la 1^{re} année sur le 2^e contrat souscrit en agence ou par téléphone, en cas de souscription de 2 contrats (AUTO PASS et/ou MOTO PASS, ou d'un contrat AUTO PASS ou MOTO PASS et d'un contrat DOMO PASS) répondant aux conditions ci-dessus. Offres valables du 1^{er} juin 2024 au 30 juin 2024, non cumulables avec toute offre en cours.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, Habitation DOMO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr et disponibles en agence GMF.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Getty images.



DROITS DES AGENT·ES

LA SÉPARATION DU GRADE ET DE L'EMPLOI, BASE D'UNE FONCTION PUBLIQUE DE CARRIÈRE

« Le grade est distinct de l'emploi. Le grade est le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspondent. » - Article L. 411-5 du code général de la Fonction publique (anciennement 1^{er} alinéa de l'article 12 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

Dans la Fonction publique de carrière, chaque fonctionnaire dispose d'un grade dont il-elle est titulaire (propriétaire) et il-elle occupe un emploi sur lequel il-elle est affecté·e par l'employeur. Le grade permet d'occuper différents emplois lui correspondant. Le grade est donc attaché à l'agent·e alors que l'emploi relève de l'employeur qui détient le pouvoir d'affectation.

Ce principe de la séparation du grade et de l'emploi est la traduction et la garantie d'un des principes fondateurs de la Fonction publique de carrière : l'indépendance du·de la fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique.

Le déroulement de carrière s'effectue par l'évolution dans le grade (promotion dans le grade) et dans les grades (changement de grade vers un grade supérieur).

La séparation du grade et de l'emploi s'accompagne de droits individuels garantis collectivement statutairement (c'est-à-dire par des règles législatives ou réglementaires) en matière par exemple de mobilité, de formation, en cas de suppression de poste...

Dans certaines filières, les cadres d'em-

ploi sont calqués sur des « métiers » (filière culturelle et sociale, médico-sociale et médico-technique particulièrement). Deux raisons essentielles à cette situation : le poids du corporatisme dans ces milieux professionnels et l'existence, particulièrement dans le secteur social et médico-social et technique, de professions réglementées (et non pas de métiers) comme les médecins, les sages-femmes, qui argumentent sur cette base sur l'exigence de conserver une spécificité et particularité juridiques. Néanmoins, cela n'a absolument pas pour effet de modifier juridiquement la position statutaire de ces agent·es. Ils-elles sont bien titulaires d'un grade qui, certes, ressemble, plus que dans d'autres filières,

à une famille d'emplois bien définis techniquement/scientifiquement/déontologiquement, mais ce grade leur permet d'occuper des emplois différents et les employeurs territoriaux ont la possibilité de les affecter sur des emplois fort différents les uns des autres.

Dans une Fonction publique d'emplois, l'agent·e public·que, le·la fonctionnaire est détenteur·rice d'un emploi. Il n'existe pas de véritable déroulement de carrière organisé. Le développement professionnel s'effectue par l'évolution du parcours professionnel via les différents emplois occupés. Les garanties de progression professionnelle relèvent plus du droit conventionnel et de l'individualisation des droits que du droit réglementaire. En cas de mobilité, l'agent·e n'emporte rien de son ancienne position. Il-elle doit négocier son nouveau contrat, son salaire, parfois il est même obligé de démissionner. **Dans cette conception de Fonction publique, il y a toujours moins de droit réglementaire, plus de droit conventionnel et plus d'individualisation des droits que dans la Fonction publique de carrière.**

“Mieux protégés,
on réalise mieux
nos missions de
service public.”

Bruno et ses collègues,
agents des éclairages publics
de la ville de Biarritz.

60^{ANS} D'ENGAGEMENTS
ET DE PROGRÈS

POUR MIEUX VOUS PROTÉGER

Il y a 60 ans, nous mettons en place les premières complémentaires santé et prévoyance des agents territoriaux. En 2011, nous accompagnons déjà vos collectivités à l'occasion de la 1^{re} réforme. Aujourd'hui, nous sommes toujours là pour construire une protection sociale complémentaire juste et réussie afin de vous protéger au mieux.



POUR
EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS
SUR **MNT.FR**

1^{re} mutuelle des agents
des services publics locaux

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER


MNT

GRUPE **vyv**



PENSION

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉ·ES URGENCE !

Dire que le pouvoir d'achat des retraité·es est en chute libre et qu'il ne répond pas aux besoins pour vivre dignement n'est pas une vue de l'esprit, mais bien une réalité. Combien de retraité·es sont obligé·es de choisir entre se nourrir, payer le loyer, l'électricité ou le gaz, la mutuelle, se soigner correctement ? Une grande majorité !

Les retraites sont malheureusement le reflet des salaires très bas... 50 % des 17,3 millions de retraité·es ont des pensions en dessous du SMIC, et 1,4 million sont considéré·es comme pauvres, c'est-à-dire avec des retraites inférieures à 965 €.

La Fonction publique n'est pas épargnée par ce constat, les retraité·es de la Fonction publique ne sont pas des nanti·es, comme veut le faire croire le gouvernement. Bien au contraire !!!

Les pensions de retraite des fonctionnaires sont calculées sur le point d'indice détenu dans les 6 derniers mois, et sur les 25 meilleures années pour les travailleur·euses du privé.

Mais, pour la Fonction publique territoriale, la pension moyenne est de 1 263 euros mensuels contre 1 480 euros pour la Fonction publique hospitalière et 2022 euros pour la Fonction publique d'État. Cet écart est dû à une proportion plus importante d'agent·es en catégorie C, de temps de travail partiel choisi ou imposé et le plus souvent pour les femmes.

Le résultat fait que, dans la territoriale, 50 % des retraité·es ont moins de 1 250 euros mensuels et 30 % sont au « minimum garanti ».

Cet état de fait est dû principalement à

la faiblesse de la revalorisation du point d'indice et son gel pendant plus d'une dizaine d'années.

SALAIRE DE MISÈRE = RETRAITE DE MISÈRE

Notre retraite est conditionnée à nos traitements et salaires.

Ce n'est pas la revalorisation des pensions de 5,3 % des retraites intervenue le 1^{er} janvier 2024 pour compenser l'inflation de l'année 2023 qui est de nature à enrayer la perte de pouvoir d'achat subie par les retraité·es. D'autant plus qu'aucune augmentation n'est prévue au titre de l'année 2024 ni pour les retraites de base ni pour les complémentaires.

L'ARGENT EXISTE, ALORS EXIGEONS UNE REVALORISATION DES PENSIONS.

D'autres bénéficient d'une belle rémunération qui pourra leur permettre d'envisager leur retraite avec sérénité, comme Carlos Antunes Tavares, Directeur général de Stellantis, qui se verra attribuer 36,5 millions d'euros pour l'année 2023.

Suivant le rapport financier annuel 2023 des entreprises :

- 82 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires ;

- 150 milliards d'euros d'aides publiques reçues par les entreprises sous forme d'exonération de cotisations sociales, de baisse d'impôts, etc. sans contrepartie, ni sur l'investissement, ni sur l'emploi, ni sur les salaires.

Les mesures d'austérité annoncées par le 1^{er} ministre et son gouvernement vont continuer de mettre en difficulté bon nombre de retraité·es déjà en grande souffrance. Non contents de faire les poches aux plus démunis, sous couvert d'économies pour réduire la dette publique, Attal et ses sbires continuent de mettre à mal toute notre protection sociale, cassent les services publics et notre Statut.

IL FAUT UNE AUTRE REDISTRIBUTION DES RICHESSES POUR AVOIR UNE RETRAITE QUI NOUS PERMETTE DE VIVRE ET RÉPONDRE À NOS BESOINS.

LA REVENDICATION DE LA CGT EST JUSTE :

- › Pas de salaires et de pensions en dessous du salaire minimum fixé à 2000 euros mensuels ;
- › 10 % d'augmentation immédiate ;
- › 300 euros immédiats de rattrapage de perte du pouvoir d'achat ;
- › Des mesures permettant de préserver et de pérenniser la caisse de retraites CNRACL.

11^E CONGRÈS DE L'UFICT**FOCUS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Dans la suite du Congrès fédéral, le Congrès de l'UFICT Services publics se déroulera du 23 au 27 septembre à Martigues (Bouches-du-Rhône).



Le Guide fédéral de mars 2024 regroupe l'ensemble des éléments relatifs à ce congrès UFICT (bilans, projets de document d'orientations, statuts modifiés, Guide pratique, fiches de candidatures à la CE, à la CFC et aux mandats de délégué·es provisoires...). Ce guide a été adressé à l'ensemble des syndicats, CSD et affilié·es début avril. Ces documents

et en particulier des services publics de demain.

Les bouleversements climatiques notamment interrogent les organisations de travail, les modes de conception, de production, d'études et de recherches ainsi que les évolutions des métiers et des qualifications dans les filières industrielles, mais pas uniquement. En effet,

sont également disponibles en ligne ainsi que la plate-forme de dépôt des amendements.

Parmi les points revendicatifs qui seront portés et discutés pendant ce congrès, l'UFICT Services publics a souhaité mettre en avant les enjeux environnementaux comme devant être dorénavant placés au cœur du monde du travail

pour l'UFICT, la transition écologique urgente qui s'impose à toutes et tous repose également sur le développement d'un service public fort, porté par des fonctionnaires et agent·es public·ques agissant pour l'intérêt général au service d'un développement durable. Le lien entre le niveau de vie, les enjeux sociaux et les enjeux environnementaux doit dorénavant structurer notre activité syndicale, et particulièrement celle des ingénier·es, cadres, technicien·nes et agent·es de maîtrise dont les responsabilités professionnelles doivent permettre d'être des acteurs·trices en la matière. C'est pour cette raison que l'UFICT propose aux ICTAM de notre champ fédéral territorial, comme 1^{re} fiche de son document d'orientation, une fiche consacrée à ces enjeux centraux ainsi qu'une table ronde lors du congrès qui nous permettra d'échanger sur nos expériences ainsi que sur nos leviers professionnels d'action, pour des « cadres CGT organisé·es et à l'offensive ».



↓ **11^e congrès de l'UFICT CGT des Services publics**



LES CADRES ORGANISÉ·ES À L'OFFENSIVE





Michelle O'Neill,
nouvelle Première ministre.

IRLANDE DU NORD CONSTRUIRE LA PAIX

Par Ronan Lapierre

« Nous marquons un moment d'égalité et de progrès ; une nouvelle opportunité de travailler et de progresser ensemble, confiants que, d'où que nous venions, quelles que soient nos aspirations, nous pouvons et nous devons construire notre futur ensemble ». Ainsi s'exprimait, le 3 février dernier, devant l'Assemblée d'Irlande du Nord, Michelle O'Neill, nouvelle Première ministre. C'est la première fois qu'un militant de Sinn Féin, un Républicain (voir ci-contre), accède à cette responsabilité. C'est aussi un moment important dans un processus de paix initié il y a plus de 25 ans, et qui continue son chemin malgré les difficultés.

DEUX PEUPLES POUR UN PAYS

L'Irlande du Nord est un état artificiel, sans aucune légitimité historique avant la partition de l'île en 1921. Celle-ci faisait suite à la guerre d'indépendance, et l'objectif des Britanniques, contraints de donner leur autonomie aux Irlandais, était de conserver une entité aussi large que possible, tout en assurant une majorité aux descendants de colons anglais et écossais, favorables au maintien dans le

Royaume-Uni. Cette entité, contrairement à ce qui est souvent cru, ne recouvre pas la province historique de l'Ulster, puisqu'elle n'en regroupe que six comtés sur un total de neuf. C'est également le secteur le plus industrialisé de l'île au moment de la partition.

La question nationale n'a donc jamais été réglée en Irlande, et « les six-comtés », comme les ont longtemps appelés les Républicains, regroupent dont aujourd'hui deux communautés distinctes,

Sinn Féin

Né en 1905, Sinn Féin (« Nous seuls » en gaélique irlandais) est le parti historique du Mouvement Républicain. Ainsi se nomment ceux qui ont, jusqu'en 1921, combattu pour l'indépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne, puis ceux qui ont refusé la partition de l'île.

S'opposent à eux, en Irlande du Nord, les Loyalistes ou Unionistes, partisans du maintien dans le Royaume-Uni. Il se trouve, pour des raisons historiques, que les premiers sont plutôt catholiques et les seconds protestants, mais la question religieuse n'a jamais constitué un enjeu réel (d'autant que les protestants sont divisés entre plusieurs obédiences). Au niveau international, Sinn Féin a notamment développé des liens avec le PCF, et ses députés à Strasbourg siègent au groupe Gauche Unie Européenne.

totalisant 1,8 million d'habitants. « Tu sais, pour comprendre ce qui se passe ici, il faut partir de l'idée que nous sommes un petit pays : tout le monde se connaît, plus ou moins », m'a un jour dit un mili-

tant syndical de Belfast. Ces deux communautés, présentes toutes les deux sur l'ensemble du territoire, ont construit une vie « en parallèle », avec leurs quartiers, leurs écoles, leurs pubs...

DISCRIMINATIONS ET LUTTE ARMÉE

Le problème, c'est que dans cette entité, les Républicains, ou « Nationalistes », ont subi un véritable apartheid de la part des « Unionistes » : privation de droits civiques, discriminations dans l'accès à l'emploi ou aux services publics, etc. Un puissant mouvement, sur le modèle de celui des noirs américains, s'est développé à la fin des années 60. Mais il s'est heurté aux exactions des milices paramilitaires unionistes, puis à la répression sanglante de l'Armée britannique. L'Armée Républicaine Irlandaise (IRA) s'est alors reconstituée, d'abord pour protéger les populations républicaines, puis pour attaquer l'Armée.

Mais cette stratégie s'est aussi traduite par des attentats, y compris en Grande-Bretagne, occasionnant des victimes civiles. Cela a servi de prétexte au pouvoir britannique pour retirer le statut de prisonnier politique aux détenus républicains. Ceux-ci ont alors engagé, à la fin des années 70, une série d'actions de protestation qui culminera avec la grève de la faim qui coûtera la vie à dix militants¹.

LA MARCHÉ VERS LA PAIX

Le mouvement de solidarité avec les grévistes de la faim fera grandir le soutien à l'IRA dans la population nationaliste, mais accélérera du même coup l'évolution de la direction du Mouvement Républicain. Celle-ci, consciente de l'impasse de la lutte armée, va s'investir de plus en plus

sur le terrain politique, et en particulier présenter des candidats Sinn Féin aux différentes élections, avec un succès qui grandira au fil des années. Dans les années 90, des contacts sont renoués avec le Gouvernement britannique, et un processus s'engage.

En 1994, l'IRA annonce un cessez-le-feu, bientôt suivi par les différentes milices unionistes. Et le Vendredi saint 1998, un accord politique est signé avec l'ensemble des forces politiques et sous l'égide des Premiers ministres britannique et irlandais. Cet accord rétablit un parlement nord-irlandais, et met en place un exécutif mixte, où le Premier ministre est issu du premier parti en influence, et le vice-Premier ministre du second. Compte tenu de la configuration politique de l'Irlande du Nord, cela assure un poste à chaque communauté.

LA QUESTION DU BREXIT

Ces institutions vont tenir jusqu'à aujourd'hui, même si plusieurs périodes de blocage vont intervenir, à l'initiative des unionistes, qui détiennent le poste de Premier ministre. Dominée au départ par les deux partis « modérés » de chaque communauté, l'UUP² et le SDLP³, l'Assemblée va basculer en faveur des deux partis « radicaux », soit le DUP⁴ et Sinn Féin, qui gouverneront ensemble à partir de 2007. C'est l'intervention du Brexit qui va changer la donne : malgré le soutien des unionistes, les Nord-Irlandais votent majoritairement contre. Dès le lendemain du scrutin, Sinn Féin annonce que le Brexit repose la question de l'unité de l'Irlande. En effet, un Brexit « dur » impliquerait la fermeture physique de la frontière entre la province et la République, alors que son ouverture, liée au processus de paix, avait facilité la vie des communautés frontalières. Celles-ci, regroupées des deux

Assemblée d'Irlande du Nord Élection du 5 mai 2022

Parti	Voix	Pourc.	Var.	Sièges
Sinn Féin	250388	29,02	+1,11	27
DUP	184002	21,33	-6,73	25
Alliance	116681	13,53	+4,48	17
U UP	96390	11,17	-1,69	9
SDLP	78237	9,07	-2,87	8
TUV	65788	7,63	+5,08	1
Autres	71217	8,25		3
Total	862703	100		90

côtés de la frontière dans l'organisation « Border communities against Brexit », manifestent alors leur refus de cette perspective, avec le soutien de Sinn Féin.

ET MAINTENANT ?

Inversement, les unionistes refusent qu'une frontière commerciale soit établie entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord. En mai 2022, les élections à l'Assemblée de la province donnent pour la première fois la première place à Sinn Féin (voir ci-contre). Sa progression est modeste, mais ce sont surtout les partis unionistes traditionnels qui perdent du terrain, au profit du mouvement inter-confessionnel Alliance Party d'une part, et des extrémistes de la TUV⁵ d'autres part. C'est alors Michelle O'Neill qui devrait devenir Première ministre. Mais les unionistes refusent, et les institutions sont de nouveau bloquées. Il faudra un accord sur la question de la circulation des marchandises, en ce début d'année 2024, pour que le blocage soit levé. Le processus de paix perdure donc, même si les deux communautés continuent largement à vivre « côte à côte ». Il faudra du temps : beaucoup de sang a été versé de part et d'autre⁶, et on connaît souvent celui qui a tué son père ou son frère, et avec qui il faudra bien vivre ensemble. L'exemple nord-irlandais, avec ses défauts et ses limites, montre qu'il ne faut jamais désespérer de la capacité humaine à surmonter l'horreur de la guerre.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Voir l'ouvrage remarquable d'Agnès Maillot *L'IRA et le conflit nord-irlandais* aux Presses universitaires de Caen, 2018.
Voir aussi la récente vidéo sur le sujet de « Minutes Rouges » sur YouTube.
Et l'excellente (et hilarante) série « Derry girls » sur Netflix.

« Avec l'amicale autorisation du *Patriote Côte d'Azur* »

- 1 Sur cet épisode, voir *Le Patriote* N° 396 du 13 mai 2021 : « 40 ans après, Bobby Sands »
- 2 Ulster Unionist Party
- 3 Social Democratic and Labour Party
- 4 Democratic Unionist Party
- 5 Traditional Unionist Voice
- 6 Les « troubles » ont fait plus de 3500 morts

Tapis rouge et lutte des classes, une autre histoire du Festival de Cannes



Tangui Perron

Le Festival de Cannes, le tapis rouge, son défilé de stars et le crépitement des flashes... Qui pourrait se douter que derrière la clinquante vitrine de la manifestation la plus prestigieuse du septième art se cache une tout autre histoire ?

Ed L'Atelier, 128 pages



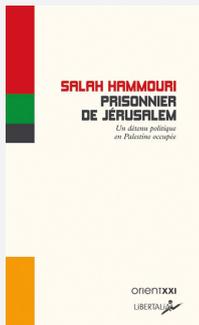
Bye bye Tibériade

Documentaire de Lina Soualem

Hiam Abbass a quitté son village palestinien pour réaliser son rêve de devenir actrice en Europe, laissant derrière elle sa mère, sa grand-mère et ses sept sœurs. Trente ans plus tard, sa fille Lina, réalisatrice, retourne avec elle sur les traces des lieux disparus et des mémoires dispersées de quatre générations de femmes palestiniennes.

Véritable tissage d'images du présent et d'archives familiales et historiques, le film devient l'exploration de la transmission de mémoire, de lieux, de féminité, de résistance, dans la vie de femmes qui ont appris à tout quitter et à tout recommencer.

En salle, 1h22



Prisonnier de Jérusalem

Le livre de Salah Hammouri

Ce livre est le récit et le témoignage direct du véritable « chemin de croix » enduré par l'auteur en Palestine occupée. Même si la situation s'est terriblement aggravée depuis sa parution en aout 2023, l'ouvrage reste un précieux témoignage. En effet, Il n'est pas fréquent d'avoir accès à un récit aussi percutant et bouleversant de ce qu'est le harcèlement impitoyable subi par ceux qui ont l'audace de résister à l'occupant israélien. Le récit de Salah nous fait toucher du doigt le niveau terrible de pression exercé sur chaque Palestinien qui refuse la soumission.

Editions Libertalia



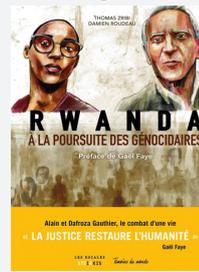
Les naufragés du Grand Paris Express,

Anne Clerval, Laura Wojcik

Les aménagements urbains pour les Jeux olympiques 2024 ont suscité de vives résistances, notamment à Saint-Denis et Aubervilliers, au nord de Paris. Mais, au-delà des JO, c'est un immense projet de renouvellement urbain qui se profile avec le Grand Paris d'ici 2030. Dans les banlieues populaires, de nombreuses habitantes et habitants sont expulsés, expropriés de leur maison, relogés dans un autre logement social et doivent laisser place aux 68 futures gares du nouveau réseau de transport du Grand Paris Express. Autour de chacune de ces gares, de grands projets urbains prévoient la démolition de milliers de logements sociaux, reconstruits plus loin, plus chers, tandis que les prix immobiliers augmentent rapidement dans le parc privé. À partir d'une enquête de terrain menée autour des futures gares de huit communes de proche couronne, ce livre raconte l'histoire vue par les perdants de cette opération.

Éditions Divergences, 2024, 200 p., 15,00 €

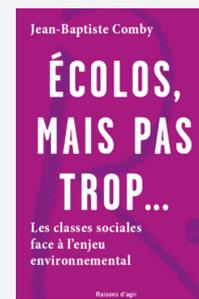
Rwanda : À la poursuite des génocidaires



Thomas Zribi et Damien Roudeau

Cette bande dessinée raconte le travail d'enquête d'Alain et Dafroza Gauthier qui traquent depuis plus de 20 ans les génocidaires rwandais cachés en France. Cet album permet de comprendre non seulement le déroulé du génocide, sa préparation, sa mise en place, mais aussi de prendre conscience de l'injustice française : alors que l'on estime qu'entre 200 et 400 génocidaires présumés vivaient sur notre sol, la France refuse de les extraditer vers le Rwanda tout en mettant des années, parfois des dizaines d'années, à les juger elle-même.

Les escales éditions, 2023, 192 p.



Écolos, mais pas trop...

Jean-Baptiste Comby

Le capitalisme menace la vie sur terre. Aucune issue technique à ce constat. Les usages destructeurs des ressources naturelles sont inscrits au plus profond des structures sociales : école, travail, propriété, marché, etc. Ils forgent des conditions de classe écologiquement inégales et antagoniques. Ce livre montre qu'une écologie politique véritablement transformatrice doit avoir pour horizon la refonte des cadres fondamentaux de la vie sociale qu'exige l'invention d'une société respectueuse des limites planétaires.

Raisons d'agir, 2024, 192 p.



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.